

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 07 juillet 2022
Délibération n°2022-15

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 1

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 30 juin 2022 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 01 juillet 2022

Présents : Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Absente excusée : Gaelle ROUX-MENON

Absente : Severine RAMON

Pouvoir : Gaelle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Vincent BOUBAL

Décision modificative n°1 – Budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune d'Argelliers,

Claudie BERARD propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Cette décision modificative est suite à la demande de remboursement d'une partie de la taxe d'aménagement de monsieur RUSSO Marc et Madame GUEVARA Alexandra par le service de la DGIFP.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses d'investissement, au compte 10226, chapitre 10.
- Ces crédits sont à prélever sur les dépenses d'investissement, au chapitre 21, compte 2152 (Installations de Voirie) , opération 55 pour un montant de 250 euros.

Les modifications au budget sont présentées dans le tableau suivant :

Budget COMMUNAL Section d'investissement			
Dépenses			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
10	10226	Taxe d'aménagement	+ 250 €
	<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>		0€
	<i>Crédits ouverts au compte après modification</i>		250 €
21	2152/ opération 55	Installations voirie	- 250 €
	<i>Crédits ouverts au compte avant modification</i>		249 214 €
	<i>Crédit après modification</i>		248 964 €
Total DM 2			250 €

Fait à ARGELLIERS, le 07/07/2022
 Acte rendu exécutoire
 Après envoi en préfecture le 11/07/2022
 Après affichage le 11/07/2022

Le Maire
 Pierre AMALOU

